

Séance du mardi 06 février 2024

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 31/01/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le six février l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 10

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Sophie ZUBER, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Votants: 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés: PELISSIE Nathalie par ELDIN Sabrina

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Déplacement d'une antenne T0889BC à Clara - 004_2024

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de voter le déplacement du POI 2 de 250 mètres, car l'emplacement initial, indépendant du fait de la commune, ne présente pas un intérêt particulier et ne répond pas aux attentes de la commune.

L'emplacement communal proposé au réservoir d'eau reprend la couverture des POI 1 et 3. Celle du POI 2 n'est pas parfaite à cause de la colline située devant.

Actuellement, il est prévu l'installation d'un pylône à hauteur de 24 mètres. Un pylône à 30 mètres ne permet pas de reprendre la couverture de ce POI.

Monsieur le Maire propose donc le déplacement de ce POI2 aux coordonnées géographiques suivantes :

Lat. : 42.591445°

Long. : 2.444628°

X : 608889,33

Y : 1731975,96

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

OUI le maire en son exposé,

Vu que l'emplacement du Pylône au réservoir d'eau a recueilli l'approbation du conseil municipal,

Vu que la commune ne souhaite pas augmenter la taille du pylône,

Vu que le POI 2 ne présentant pas un intérêt particulier, son déplacement permettra une couverture plus près des habitations

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le déplacement du POI2.

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

